

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

Service de l'économie, de l'évaluation
et de l'intégration du développement durable

Sous-direction de l'intégration
des démarches de développement durable
par les acteurs économiques

Bureau des services publics responsables

Circulaire du 28 juin 2011 relative à divers indices et index : frais divers, transport routier, végétaux et graines, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment, travaux publics

NOR : DEVD1117764C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Résumé : cette circulaire mensuelle contient les valeurs de divers indices et index : frais divers, transport routier, végétaux et graines, ingénierie, produits de marquage routier, bâtiment, travaux publics. Ces indices et index sont utilisés pour les actualisations et révisions des prix des marchés de construction.

Catégorie : directive adressée par la ministre aux services ; interprétation à retenir.

Domaine : écologie, développement durable.

Mots clés liste fermée : logement – construction.

Mots clés libres : bâtiment et travaux publics.

Références :

Circulaires complétées par la présente circulaire ;

Circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974 : http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_74-1001_-_originale.pdf ;

Circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 : http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/03/cir_28095.pdf.

Circulaire abrogée : néant.

Date de mise en application : 30 juin 2011.

Pièce(s) annexe(s) : tableau des indices et index.

Numéro d'homologation Cerfa : néant.

Publication : site circulaires.gouv.fr ; *Bulletin officiel*.

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à Monsieur le secrétaire général et haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ; Monsieur le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'envi-

ronnement, de l'aménagement et du logement ; direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ; directions interdépartementales des routes ; centres d'études techniques de l'équipement ; centres interrégionaux de formation professionnelle ; services de la navigation ; services maritimes et de navigation ; service national d'ingénierie aéroportuaire) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; directions départementales des territoires/des territoires et de la mer ; direction des territoires, de l'alimentation et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon ; directions de la mer ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement de Paris ; services maritimes) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes ; Monsieur le directeur de l'École nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'École nationale des travaux publics de l'État ; Madame et Monsieur les directeurs des écoles nationales des techniciens de l'équipement, établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes ; Monsieur le président du Conseil national des transports ; Monsieur le directeur du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du Centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du Centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Madame la directrice générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux ; Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.

Je vous notifie les valeurs ci-jointes :

- de l'indice frais divers (FD) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- des indices FV (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- des index espaces verts (EV) ;
- des index bâtiment nationaux BT et des index travaux publics nationaux TP du mois de mars 2011.

Les valeurs mensuelles de ces indices et index sont applicables à la date de publication du BT01 au *Journal officiel* de la République française.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 28 juin 2011.

Pour la ministre et par délégation :
*La chef de service de l'économie,
de l'évaluation et de l'intégration
du développement durable,*

F. MAUREL

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeurs des index bâtiment nationaux pour le mois de mars 2011

(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT 01	853,1
Terrassements	BT 02	802,2
Maçonnerie-blocs et briques (6)	BT 03	817,8
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	779,3
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	709,1
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	829,4
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	737,5
Revêtements en :		
Plastique	BT 10	1 041,8
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	873,7
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	680,2
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	808,0
Charpente bois en :		
Résineux (7)	BT 16a	115,1
Chêne (7)	BT 17a	113,4
Menuiserie bois et sa quincaillerie intérieure, y compris cloisons et parquets (7)	BT 18a	113,4
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers bois tropicaux (7)	BT 19a	111,9
Menuiserie bois et sa quincaillerie extérieure et escaliers chêne (7)	BT 20a	111,3
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	610,7
Aluminium	BT 27	719,8
Métal ferreux	BT 28	819,7
Couverture et accessoires en :		
Ardoises de schiste	BT 30	862,0
Tuiles en terre cuite	BT 32	693,4
Tuiles en béton	BT 33	786,1
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	707,1
Bardeaux d'asphalte	BT 35	690,4
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	1 198,9
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	982,2
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	707,1
Menuiserie en :		
Acier et serrurerie	BT 42	726,6
Alliage d'aluminium	BT 43	708,4
Vitrierie-miroiterie (5)	BT 45	906,2
Peinture, tenture	BT 46	847,3
Électricité	BT 47	1 119,8
Ascenseurs	BT 48	996,8
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	169,7

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	177,0
Menuiseries PVC	BT 51	155,7
Imperméabilité de façades	BT 52	155,6
Étanchéité asphalte, multicouche	BT 53	156,8

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de février 2011 (473,4), utilisée pour le calcul des index BT du mois de mars 2011.

(1) Utilisation des index bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc. L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades. L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (voir circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

(5) L'index BT 44 (vitrerie) est fusionné avec l'index BT 45 (miroiterie) ; il en résulte un index unique appelé « BT 45 vitrerie-miroiterie », publié à partir des index BT de février 2003 (voir circulaire n° 2003-37 du 27 mai 2003).

(6) L'index BT 03 (maçonnerie et canalisation en béton) est fusionné avec l'index BT 04 (maçonnerie et canalisation en brique) ; il en résulte un index unique appelé « BT 03 maçonnerie-blocs et briques », publié à partir des index BT de juillet 2003 (voir circulaire n° 2003-67 du 27 octobre 2003). L'index BT 04 est supprimé.

(7) Les index BT 16a, BT 17a, BT 18a, BT 19a et BT 20a remplacent les index BT 13, BT 15, BT 16, BT 17, BT 18, BT 19, BT 20, BT 21, BT 22, BT 23, BT 24 et BT 25 ; la circulaire est disponible sur le site <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>, rubrique « Ressources, territoires et habitats/Construction/Index-indices BTP ». Pour toute information : cellule-indexbtp.idddae3.idddae.seei.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.

LES INDEX DU BÂTIMENT

ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Évolution mensuelle :

Mars 2011 853,1
Février 2011 851,0

Variation **+ 0,25 %**

Évolution annuelle :

Mars 2011 853,1
Mars 2010 814,3

Variation **+ 4,76 %**

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

Évolution mensuelle :

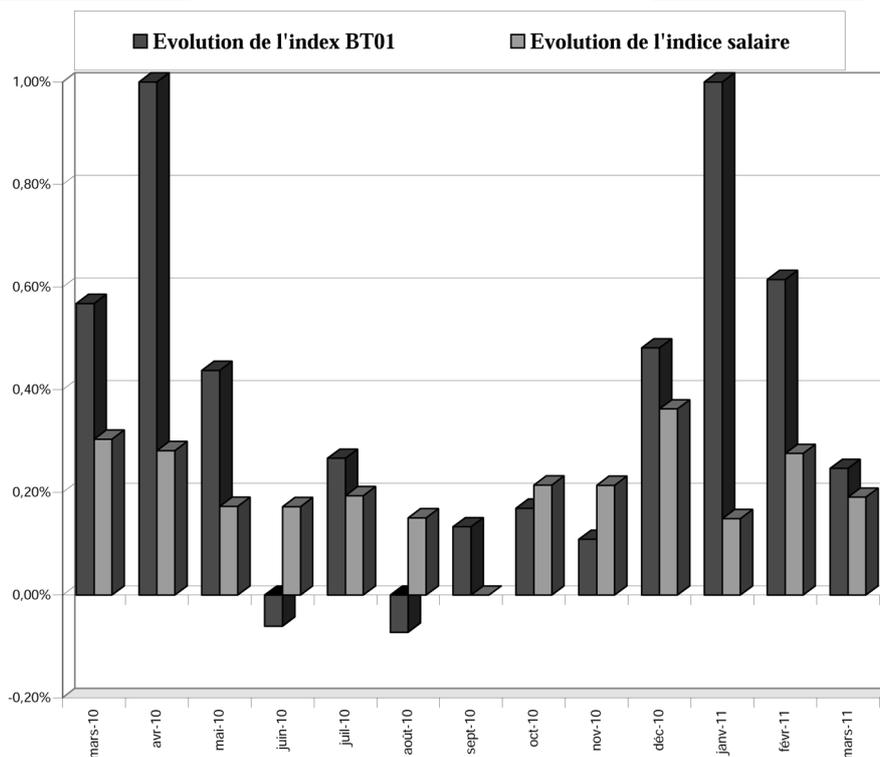
Mars 2011 473,4 (valeur février 2011)
Février 2011 472,5 (valeur janvier 2011)

Variation **+ 0,19 %**

Évolution annuelle :

Mars 2011 473,4 (valeur février 2011)
Mars 2010 462,3 (valeur janvier 2010)

Variation **+ 2,40 %**



INDEX TRAVAUX PUBLICS

Valeurs des index travaux publics nationaux pour le mois de mars 2011

(Base 100 : janvier 1975)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Index général tous travaux	TP 01	676,1
Ouvrages d'art en site terrestre, fluvial ou maritime et fondations spéciales	TP 02	680,4
Terrassements généraux	TP 03	676,9
Sondages et forages	TP 04	637,2
Travaux en souterrains traditionnels (1)	TP 05a	132,2
Travaux en souterrains au tunnelier (1)	TP 05b	130,3
Dragages fluviaux	TP 06	606,0
Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes	TP 07b	118,4
Routes et aérodromes avec fourniture	TP 08	734,7
Routes et aérodromes sans fourniture	TP 08 bis	703,1
Travaux d'enrobés	TP 09	898,4
Travaux d'enrobés (fabrication et mise en œuvre sans fournitures)	TP 09 bis	701,6
Travaux d'entretien des voiries et aérodromes	TP 09 ter	180,4
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux (2)	TP 10a	129,7
Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau sans fourniture de tuyaux	TP 10 bis	714,5
Canalisations grande distance et irrigation avec fourniture de tuyaux (3)	TP 11	145,6
Réseaux d'électrification	TP 12	583,9
Charpentes et ouvrages d'art métalliques	TP 13	569,4
Travaux immergés par scaphandriers	TP 14	135,9

(1) L'index TP 05 a été décomposé en deux index (TP 05a « travaux traditionnels » – TP 05b « travaux au tunnelier »).

(2) L'index TP 10a remplace les index TP 10-1, TP 10-3, TP 10-4, TP 10-5.

(3) L'index TP 11 remplace les index TP 11-1, TP 11-2, TP 11-4 et TP 11-5.

INDEX DES TRAVAUX PUBLICS

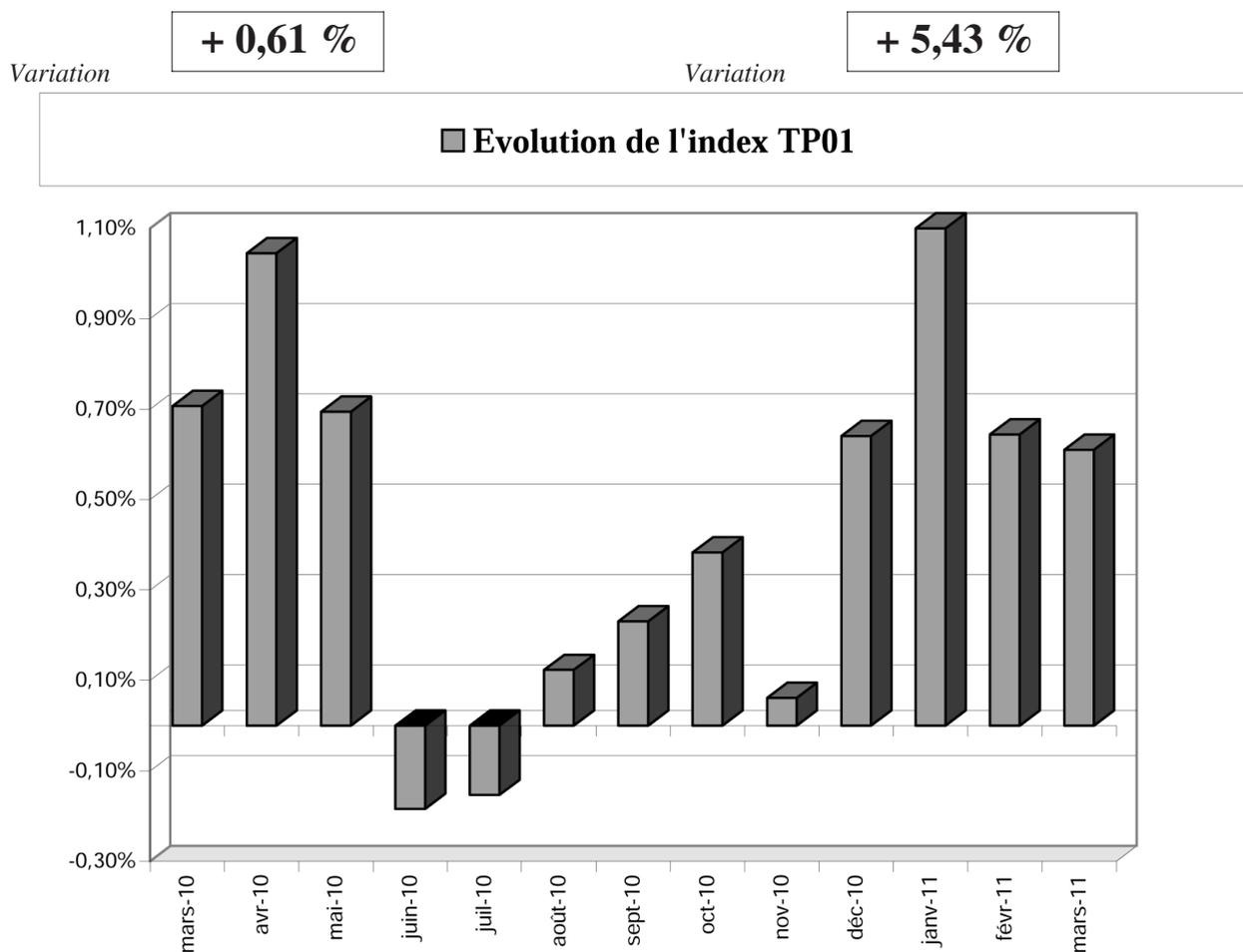
ÉVOLUTION DE L'INDEX TP 01

Évolution mensuelle :

Mars 2011	676,1
Février 2011	672,0

Évolution annuelle :

Mars 2011	676,1
Mars 2010	641,3



INDEX ESPACES VERTS

Application de la circulaire du 29 février 2008
(NOR : *DEVK0807576C*)
relative à la création des index EV (espaces verts)
(Base 100 : janvier 2008)

DÉFINITION	CODE	VALEUR MARS 2011
Travaux de végétalisation	EV 1	102,7
Application de produits phytosanitaires	EV 2	105,7
Travaux de création d'espaces verts	EV 3	107
Travaux d'entretien d'espaces verts	EV 4	109,2

FRAIS DIVERS

Date	Valeur
Mars 2010	110,2
Avril 2010	110,4
Mai 2010	110,2
Juin 2010	110,6
Juillet 2010	111,2
Août 2010	111,1
Septembre 2010	110,9
Octobre 2010	111,1
Novembre 2010	110,8
Décembre 2010	111,0
Janvier 2011	111,0
Février 2011	112,0
Mars 2011	112,4

INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

(Base 100 : janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988.)

Date	Valeur
Mars 2010	175,2
Avril 2010	176,2
Mai 2010	177,1
Juin 2010	176,7
Juillet 2010	176,9
Août 2010	176,7
Septembre 2010	177,1
Octobre 2010	177,6
Novembre 2010	178,0
Décembre 2010	179,4
Janvier 2011	181,6
Février 2011	182,3
Mars 2011	183,0

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fournitures de graines)

Date	Valeur
Mars 2010	120,8
Avril 2010	106,9
Mai 2010	106,9
Juin 2010	106,9
Juillet 2010	102,6
Août 2010	102,6
Septembre 2010	102,6
Octobre 2010	111,8
Novembre 2010	111,8
Décembre 2010	111,8
Janvier 2011	97,0
Février 2011	97,0
Mars 2011	97,0

INDEX INGÉNIERIE

Par communiqué publié au *BOCCRF* du 15 juin 2004, il a été annoncé la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD). Des combinaisons adéquates d'indices INSEE remplacent chaque PSD.

L'index ingénierie est calculé suivant les indices et pondérations suivants :

– l'indice SYNTEC pour une part de 70 %.

Le PSD D (30 % de l'index ingénierie) est remplacé par :

– l'indice ICC pour une part de 3 % ;

– l'indice TCH pour une part de 14,1 % ;

– l'indice EBIQ pour une part de 12,9 %.

Date :

	Valeur
Mars 2010	791,7
Avril 2010	793,3
Mai 2010	793,3
Juin 2010	794,1
Juillet 2010	795,6
Août 2010	796,3
Septembre 2010	797,6
Octobre 2010	800,2
Novembre 2010	802,6
Décembre 2010	803,8
Janvier 2011	806,9
Février 2011	810,1
Mars 2011	812,8

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM [produits de marquage] par l'index PMR [produits de marquage routier])

PMR (produits de marquage routier)

(Base 100 : novembre 1998)

Date :	Valeur
Mars 2010	155,0
Avril 2010	155,0
Mai 2010	162,2
Juin 2010	162,2
Juillet 2010	162,2
Août 2010	165,6
Septembre 2010	165,6
Octobre 2010	165,6
Novembre 2010	172,9
Décembre 2010	172,9
Janvier 2011	172,9
Février 2011	181,4
Mars 2011	181,4

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS

FV (fournitures de végétaux)

Date :	Valeur
De septembre 2009 à août 2010	101
De septembre 2010 à août 2011	103